



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 25 avril 2019

C.R. n°52

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 20 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MORA, Premier Adjoint.

Etaient présents : M.M. MORA - GARCIA - SOULES - TORRES - PELAEZ - MALLET - Mmes FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.M. LUSSAN - MARTIGNIER

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Premier Adjoint accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Compte rendu CM du 11 mars 2019,
- 2) Approbation compte de gestion 2018 (Payeur principal),
- 3) Vote de compte administratif 2018,
- 4) Affectation des résultats 2018,
- 5) Analyse des offres travaux salle des fêtes,
- 6) Examen et vote du budget primitif 2019,
- 7) Vote du taux des impôts locaux,
- 8) Délibération subvention complémentaire Etat pour salle des fêtes,
- 9) Délibération à prendre pour restauration Eglise (DRAC, Région, Département)
- 10) Questions diverses.

1) Approbation PV du 11 mars 2019

M. le Premier Adjoint rappelle les points abordés lors de la séance du 11 mars et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2019.

2) Approbation du compte de gestion 2018

M. le Premier Adjoint présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 établi par le Trésor Public.

Le compte de gestion 2018 de la commune, établi par le Trésor Public, est adopté à l'unanimité.

3) Vote du compte administratif 2018

M. le Premier Adjoint présente au conseil municipal les résultats financiers de la commune au 31 décembre 2018. Ces opérations sont validées par le Trésor Public (compte de gestion 2018).

Fonctionnement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		111 573,95	42 087,47		42 87,47	111 573,95
Opérations de l'exercice	216 622,42	234 691,09	84 556,27	72 836,91	301 178,69	307 528,00
TOTAL	216 622,42	346 265,04	126 643,74	72 836,91	343 266,16	419 101,95
Résultat de clôture		129 642,62	53 806,83			75 835,79
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
RESULTAT DEFINITIF		129 642,62	53 806,83			75 835,79

Le bilan 2018 fait apparaître un excédent cumulé dans la section de fonctionnement de : **129 642,62** et en section d'investissement un déficit de : **53 806,83**
Soit un résultat définitif de : 75 835,79

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

4) Affectation de résultats 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 129 642,62
- un déficit d'investissement de : 53 806,83

Soit un besoin de financement de : 53 806,83

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 suivante est proposée :

Résultat au 31/12/2018 ; excédent : 129 642,62

Affectation complémentaire en recettes (1068) : 53 806,83

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 75 835,79

Résultat d'investissement reporté (001) : 53 806,83

Cette proposition d'affectation de résultats 2018 est approuvée à l'unanimité.

5) Analyse des offres travaux salle des fêtes

La consultation des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes est terminée et nous avons eu des offres sur tous les lots de travaux.

L'architecte (Uni-architecture), maître d'œuvre, a fait un classement des offres reçues. Il est proposé de retenir les offres avec les options des entreprises suivantes :

- Lot 1 – gros œuvre : ACCHINI

- Lot 2 – Plâtrerie / isolation : PARDINA & CIE
- Lot 3 – Electricité : SAS SPE
- Lot 4 – Plomberie / VMC : SEDB
- Lot 5 – Carrelage /sols souples : PARDINA & CIE
- Lot 6 – Menuiseries extérieures : Les Menuisiers Bagnérais
- Lot 7 – Peinture : Entreprise LATU
- Lot 8 – Agencement : Les Menuisiers Bagnérais

Le classement des offres des entreprises reçues, avec les options, est approuvé à l'unanimité.

7) Examen et vote du budget 2018

Fonctionnement

Dépenses : 262 121,00 €
 Recettes : 300 932,00 €

Investissement

Dépenses : 484 735,00 €
 Recettes : 484 735,00 €

Généralités

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui se renouvelle chaque année, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes dépenses faisant varier la valeur du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de travaux dans les bâtiments publics.
- en recettes : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions perçues pour un projet (département, région, état)

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Salle des fêtes : 280 000,00 €
- Sécurité incendie : 23 000,00 €
- Plan phytosanitaire : 9 000,00 €
- Rénovation mobilier classé église : 18 300,00 €
- Travaux STEP : 12 000,00 €
- Cimetière : 3 500,00 €

Les subventions d'investissement prévues :

- de l'Etat : 90 000 € (70 000 € notifiés à ce jour)
- de la Région : 32 117 €
- du Département : 20 000 €

- Agence de l'Eau : 10 000 €
- Communauté de Communes Adour Madiran : 4 900,00 € (construction hangar Tostadium 2018)

Les données synthétiques du budget - Récapitulation

- Dépenses de fonctionnement de fonctionnement : 262 121,00 €
- Recettes de fonctionnement : 300 932,00 €
- Dépenses d'investissement : 484 735,00 €
- Recettes d'investissement : 484 735,00 €
- Etat de la dette en 2019 : 6 166 € / an (*annuité de 10 445 € en 2018*)

Le budget 2019 est voté à l'unanimité.

7) Vote du taux des impôts locaux

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des impôts 2019 perçus par la commune, soit :

- Taxe d'habitation : 11,02 (+0%)
- Taxe foncière (bâti) : 7,31 (+0%)
- Taxe foncière (non bâti) : 62,72 (+0%)

8) Subvention complémentaire salle des fêtes

Des subventions ont été sollicitées et attribuées pour la rénovation de la salle des fêtes. Nous pouvons solliciter un complément au titre de la DSIL auprès de l'Etat, suivant le plan de financement suivant :

Etat – DETR 2018	70 000 €
Etat – DSIL 2019	20 050 €
Région Occitanie	32 117 €
Département des HP – FAR 2019	20 000 €
Commune de Tostat	60 929 €

La demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat (DSIL) est approuvée à l'unanimité.

9) Subventions pour la restauration de mobilier de l'église

Afin de poursuivre la préservation et de la mise en valeur du patrimoine communal et après la restauration de l'autel Saint-Joseph (mobilier inscrit) de l'église Saint-Martin, la commune de Tostat souhaite réaliser la restauration de deux objets, faisant partie du mobilier de l'église de la commune, inscrits au titre des Monuments Historiques (2 avril 2003) :

Table de communion en bois ciré – XVII^e siècle,

Panneau en stuc représentant le supplice de Sainte Catherine – fin XVIII-XIX^e siècle.

En effet, ces éléments sont dans un état préoccupant, car fragilisés par la présence d'insectes xylophages.

L'association Saint-Martin sera chargée du suivi de ces travaux de restauration.

Afin de mener à bien ces travaux de restauration, il convient de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

DRAC	4 575 €
Région Occitanie/Département des HP	4 575 €
Association Saint-Martin	3 000 €
Commune de Tostat	6 150 €

Les demandes de subventions auprès de la DRAC, la Région Occitanie, le Département et l'association Saint-Martin sont approuvées à l'unanimité.

Fait à Tostat, le 25 avril 2019

MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT

Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : cne.tostat@wanadoo.fr - Site : www.tostat.fr